



Pithiviers, le 10 février 2021

**Préfecture du Loiret
Service environnement industriel**

**181 rue de Bourgogne
45042 ORLEANS CEDEX 1**

Objet : Projet éolien participatif du « Clos de Bordeaux »
Communes de Bordeaux-en-Gâtinais et Auxy (45)
Demande d'Autorisation Environnementale Unique
Réponse à l'avis MRAE n°2021-2980 du 22/01/2021

Nos Réf : DM/21010
Didier Mazens – didier.mazens@imagin-ere.fr – 06.62.75.23.12.

Madame, Monsieur,

Notre société Gâtin'EOLE Est a déposé en date du 7 juillet 2020 un dossier de demande d'autorisation environnementale pour la construction et l'exploitation du parc éolien référencé en objet. Ce dossier a été complété en date du 23 novembre 2020 et fait l'objet d'une notification de recevabilité le 10 décembre 2020. Une enquête publique est diligentée sur la période du 2 mars au 2 avril 2021.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir trouver ci-jointe **la réponse à l'avis de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire référencée 2021-2980 du 22 janvier 2021**. Cette réponse est formalisée par le bureau d'études ECOSPHERE sur les trois recommandations ci-après :

1. Précisions relatives au raccordement électrique des installations,
2. Modifications du plan de régulation chiroptérologique et météorologique, avec abaissement précautionneux des seuils de température selon les mois et l'activité des chauves-souris
3. Suivi de mortalité des oiseaux et des chauves-souris durant la période de bridage chiroptérologique, avec un minimum de 40 passages entre début avril et octobre

Les préconisations du bureau d'études ECOSPHERE seront intégralement respectées par notre société.

Vous en souhaitant bonne réception, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Michel FAURE
Président de Gâtin'EOLE Est
Directeur Général de SICAP
michel.faure@sicap-pithiviers.net

Pièce jointe : réponse argumentée ECOSPHERE février 2021 (4 pages)
Copie : DREAL Centre Val de Loire - UD45